

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 15 décembre 2023 à 20h00

Convocation : 11 décembre 2023.

Présents : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : BARBAN Catherine pouvoir à AUBERT Lolita

Absents excusés : /

Absents : LE FRÈNE Patrick arrivé pour la délibération 2023/67

Retard : /

METIVIER Fabien a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 - Contrat progiciels et maintenance Berger Levrault
- 2 - Extension du réseau d'eau route de la Genaudière
- 3 - Décision modificative de budget n°2 - Budget communal
- 4 - Ouverture anticipé de crédit budget communal
- 5 - Ouverture anticipé de crédit budget service public de distribution de l'eau potable
- 6 - Tarifs communaux 2024
- 7 - Appel d'offre remplacement conduite AEP route de Pontlevoy
- 8 - Demande de DSR 2024
- 9 - Demande de subvention amendes de police 2024
- 10 - Demande de subvention DDAD 2024
- 11 - Convention effacement réseau orange Route de Pontlevoy
- 12 - Projet d'implantation d'une centrale solaire

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 17 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1 - CONTRAT LOGICIELS ET MAINTENANCE BERGER-LEVRAULT**Délibération n° 2023/66**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil la proposition de renouvellement de contrat avec l'entreprise Berger-Levrault pour les logiciels métiers du secrétariat.

Le contrat est d'une durée de 3 ans pour un coût annuel de :

Droits d'utilisation 2 970 € HT,

Maintenance, formation : 330 € HT.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat avec l'entreprise Berger-Levrault pour les logiciels métiers du secrétariat.

Le contrat est d'une durée de 3 ans pour un coût annuel de :

Droits d'utilisation 2 970 € HT,

Maintenance, formation : 330 € HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2 - EXTENSION DU RESEAU D'EAU ROUTE DE LA GENAUDIERE**Délibération n° 2023/67**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :		Abstention :	

Monsieur Le Maire présente au conseil les devis d'extension du réseau d'eau route de la Genaudière pour alimenter la ferme de Madame Claire ARNOU.

Après étude du dossier, la délibération est ajournée.

3 - DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°2 – BUDGET COMMUNAL**Délibération n° 2023/68**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil la décision modificative de budget n°2 du Budget communal qui concerne les frais d'études.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	15 140,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	15 140,00 €	0,00 €	0,00 €
D-232 : Immobilisations incorporelles en cours	15 140,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 140,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 140,00 €	15 140,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE la décision modificative de budget n°2 du Budget communal comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	15 140,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	15 140,00 €	0,00 €	0,00 €
D-232 : Immobilisations incorporelles en cours	15 140,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 140,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 140,00 €	15 140,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4 - OUVERTURE ANTICIPÉ DE CREDIT EN INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024

Délibération n° 2023/69

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement des services, il convient donc de demander une ouverture de crédit en investissement en attendant le vote du Budget Primitif 2024 dans la limite d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Crédits 2023 :

Chapitres	BP + DM 2023	RAR 2022	Crédits à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
20	43 732.00	2 592.00	41 140.00	10 285.00

21	261 820.89	48 820.89	213 000.00	53 250.00
23	158 491.14	0.00	158 491.14	39 622.79
Total	464 044.03	51 412.89	412 631.14	103 157.79

Ouverture de crédits 2024 dans l'attente du vote du budget primitif (L1612-1 CGCT) :

Chapitres/ Comptes	Ouverture 2022
20/ D203 Mission de maîtrise d'œuvre route de Pontlevoy	9 000.00
21/ D21311 travaux mairie D2151 réseau de voirie	30 000.00 20 000.00
23/ D238 Avance sur travaux SIDELC	44 000.00
TOTAL	103 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE de l'ouverture de crédits en investissement et de la répartition comme suit :
Crédits 2023 :

Chapitres	BP + DM 2023	RAR 2022	Crédits à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
20	43 732.00	2 592.00	41 140.00	10 285.00
21	261 820.89	48 820.89	213 000.00	53 250.00
23	158 491.14	0.00	158 491.14	39 622.79
Total	464 044.03	51 412.89	412 631.14	103 157.79

Ouverture de crédits 2024 dans l'attente du vote du budget primitif (L1612-1 CGCT) :

Chapitres/ Comptes	Ouverture 2022
20/ D203 Mission de maîtrise d'œuvre route de Pontlevoy	9 000.00
21/ D21311 travaux mairie D2151 réseau de voirie	30 000.00 20 000.00
23/ D238 Avance sur travaux SIDELC	44 000.00
TOTAL	103 000.00

5 - OUVERTURE ANTICIPE DE CREDIT BUDGET SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE 2024

Délibération n° 2023/70

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement des services, il convient donc de demander une ouverture de crédit en investissement en attendant le vote du Budget Primitif dans la limite d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Crédits 2023

Chapitres	BP + DM 2023	RAR 2022	Crédits à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
20	4 440.00	2 040.00	2 400.00	600.00
21	409 176.83	24 176.83	396 160.00	99 040.00
23	18 157.36	0	18 157.36	4 539.42
Total	431 774.19	26 216.83	405 557.36	101 389.34

Ouverture de crédits 2024 dans l'attente du vote du budget primitif (L1612-1 CGCT) :

Chapitres/ Comptes	Ouverture 2022
20/ D203 études sécurisation réseau d'eau	11 000.00
21/ D21531 réseaux d'adduction d'eau	80 000.00
23/ D2318 Sécurisation réseau d'eau	10 000.00
TOTAL	101 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE de l'ouverture de crédits en investissement et de la répartition comme suit :

Crédits 2023

Chapitres	BP + DM 2023	RAR 2022	Crédits à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
20	4 440.00	2 040.00	2 400.00	600.00
21	409 176.83	24 176.83	396 160.00	99 040.00
23	18 157.36	0	18 157.36	4 539.42
Total	431 774.19	26 216.83	405 557.36	101 389.34

Ouverture de crédits 2024 dans l'attente du vote du budget primitif (L1612-1 CGCT) :

Chapitres/ Comptes	Ouverture 2022
20/ D203 études sécurisation réseau d'eau	11 000.00
21/ D21531 réseaux d'adduction d'eau	80 000.00

23/ D2318 Sécurisation réseau d'eau	10 000.00
TOTAL	101 000.00

6 - TARIFS COMMUNAUX 2024**Délibération n° 2023/71**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer chaque année pour déterminer les tarifs des services communaux.

Un nouveau tarif doit être mis en place pour la revente de caveau 4 place au cimetière suite aux reprises de sépulture et il est proposé d'augmenter le tarif du m3 d'eau en raison principalement de la mise en place de la station de filtration des pesticides dans l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ADOpte

La grille de tarif des services municipaux ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2024 :

<u>Désignation</u>	<u>Descriptif</u>	<u>½ journée semaine</u>	<u>Journée semaine</u>	<u>Week-end du samedi matin au dimanche soir Jours fériés et veille au soir</u>
<i>Les associations communales bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles communales pour leurs activités (location et chauffage)</i>				
SALLE DES FETES caution locaux et matériel 620 € caution ménage 60 €	Chauffage suivant conditions climatiques	60.00 € 20.00 €	130.00 € 40.00 €	200.00 € 50.00 €
SALLE DES ASSOCIATIONS caution locaux et matériel 620 € caution ménage 60 €	Chauffage suivant conditions climatiques	80.00 € 20.00 €	160.00 € 40.00 €	220.00 € 50.00 €
SALLE DE REUNION MAIRIE caution locaux et matériel 200 € caution ménage 60 €	Chauffage suivant conditions climatiques	32.00 € 12.00 €	54.00 € 24.00 €	70.00 € 24.00 €
LOCATIONS DIVERSES	1 table et 2 tréteaux 1 chaise 1 banc		3.70 € 0.35 € 1.15 €	3.70 € 0.35 € 1.15 €
PODIUM (caution 1 200 euros) location	Mise à disposition de 48h hors montage et démontage			
	Manifestation Hors Commune (quel que soit l'organisateur) dans la limite de 15km autour de la commune			300.00 €
	Manifestation organisée sur la commune par une association			50.00 €
	Mise à disposition d'un administré de la commune avec utilisation sur la commune exclusivement			150.00 €

	Manifestation organisée sur la commune ayant un caractère d'utilité publique,	Gratuit
	Ecole ou regroupement scolaire, Pompiers	Gratuit
EAU	abonnement consommation le m3 - hors redevance agence de l'eau	50.00 € 1.05 €
	Ouverture de compteur Fermeture de compteur	10.00 € 10.00 €
Encart publicitaire Bulletin Municipal	Tarif au choix pour 1 parution	30.00 € 50.00 € 80.00 €
Personnel technique communal	tarif horaire	30.00 €
Occupation du domaine public à des fins professionnelles et/ou lucratives	Sans électricité le ml/jour Avec électricité le ml/jour	1.00 € 1.50 €
CIMETIERE Concession 2m ²	Concession trentenaire Renouvellement concession trentenaire Emplacement avec caveau 2 places - concession en sus Emplacement avec caveau 4 places - concession en sus	400.00 € 200.00 € 1 000.00 € 1 600.00 €
COLOMBARIUM	concession trentenaire 4 urnes (2 cases) concession trentenaire 2 urnes (1 case)	1 200.00 € 600.00 €
	renouvellement trentenaire	200.00 €
	urne supplémentaire pour les concessions acquises avant le 01/01/2011	200.00 €

7 - APPEL D'OFFRE REMPLACEMENT CONDUITE AEP - ROUTE DE PONTLEVOY

Monsieur Le Frêne présente au conseil le dossier d'appel d'offre pour le remplacement de la conduite d'Adduction d'Eau Potable (AEP) route de Pontlevoy. Ces travaux vont précéder le chantier d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de la route de Pontlevoy.

Le montant des travaux estimé par le maître d'œuvre est de 220 278.75 € HT. Réponse appel d'offre au 19/01/24.

Monsieur Le Maire présente le coût global des travaux de la RD30. Monsieur Augu relève que le coût total est très supérieur à l'estimation de départ. Monsieur Le Maire répond que le maître d'œuvre a vu de suite les problèmes que posent cette route.

Délibération n° 2023/72

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	1

Abstentions : AUGU Pierre-Jean

Contres : /

Monsieur Le Frêne présente au conseil le dossier d'appel d'offre pour le remplacement de la conduite d'Adduction d'Eau Potable (AEP) route de Pontlevoy. Ces travaux vont précéder le chantier d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de la route de Pontlevoy.

Le montant des travaux estimé par le maître d'œuvre est de 220 278.75 € HT.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur Le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre pour le remplacement de la conduite d'Adduction d'Eau Potable (AEP) route de Pontlevoy dont le montant de travaux est estimé à 220 278.75 € HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8 - Demande de subvention - DETR 2024

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR 2024 pour les travaux de la route de Pontlevoy tranche 1 et 2 : aménagement de voirie et sécurisation, enfouissement des réseaux, renouvellement de canalisation d'adduction d'eau potable, études et maîtrise d'œuvre.

Monsieur Augu renouvelle sa remarque sur le coût élevé des travaux pour « un bout de route ». Madame Lorthios indique que ce projet est évoqué depuis plusieurs manats, Monsieur Le Maire précise que plusieurs problèmes seront réglés avec les travaux : remplacement de la canalisation d'eau potable en eternite, sécurisation routière, eau pluviale...

Délibération n° 2023/73

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR 2024 pour les travaux de la route de Pontlevoy tranche 1 et 2 : aménagement de voirie et sécurisation, enfouissement des réseaux, renouvellement de canalisation d'adduction d'eau potable, études et maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE

Monsieur Le Maire à demander une subvention au taux maximum à la préfecture de Loir-et-Cher dans le cadre de la DETR 2024 pour les travaux de la route de Pontlevoy tranche 1 et 2.

	€ HT
aménagement de voirie et sécurisation tranche 1 et 2	530 762.60
enfouissement des réseaux tranche 1 et 2	440 307.00
renouvellement de canalisation d'adduction d'eau potable	220 278.75
études	3 711.00
Maîtrise d'œuvre tranche 1 et 2	18 880.00
Total	1 213 939.35

Le montant total des travaux est estimé à 1 213 939.35 euros HT.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

9 - Demande de subvention - DSR 2024**Délibération n° 2023/74**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention au titre de la DSR 2024 pour les travaux de la route de Pontlevoy tranche 1 : aménagement de voirie et sécurisation, études et maîtrise d'œuvre.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal***AUTORISE**

Monsieur Le Maire à demander une subvention au taux maximum au Conseil Départemental de Loir-et-Cher dans le cadre de la DSR 2024 pour les travaux de la route de Pontlevoy tranche 1.

	€ HT
aménagement de voirie et sécurisation tranche 1	240 677.30
études	3 711.00
Maîtrise d'œuvre tranche 1	15 180.00
Total	259 568.30

Le montant total des travaux est estimé pour la tranche 1 à 259 568.30 euros HT.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

10 - Demande de subvention – Amende de police 2024**Délibération n° 2023/75**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amende de police 2024 pour les travaux de la route de Pontlevoy tranche 1 : aménagement de voirie et sécurisation, études et maîtrise d'œuvre.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal***AUTORISE**

Monsieur Le Maire à demander une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2024 pour les travaux de la route de Pontlevoy tranche 1.

	€ HT
aménagement de voirie et sécurisation tranche 1	240 677.30
études	3 711.00
Maîtrise d'œuvre tranche 1	15 180.00
Total	259 568.30

Le montant total des travaux est estimé pour la tranche 1 à 259 568.30 euros HT.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

11 - Demande de subvention – DDAD 2024**Délibération n° 2023/76**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) pour les travaux de la route de Pontlevoy tranche 1 : aménagement de voirie et sécurisation, études et maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE

Monsieur Le Maire à demander une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) pour les travaux de la route de Pontlevoy tranche 1.

	€ HT
aménagement de voirie et sécurisation tranche 1	240 677.30
études	3 711.00
Maîtrise d'œuvre tranche 1	15 180.00
Total	259 568.30

Le montant total des travaux est estimé pour la tranche 1 à 259 568.30 euros HT, la part des travaux éligibles est estimée à 66 191,95 € HT hors études et MO.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

12 - CONVENTION EFFACEMENT RESEAU ORANGE ROUTE DE PONTLEVOY**Délibération n° 2023/77**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente au conseil la convention d'effacement de réseau orange pour la route de Pontlevoy et demande au conseil de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer la convention d'effacement de réseau orange pour la route de Pontlevoy

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

13 - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE

Monsieur Le Maire présente au conseil le projet d'implantation d'une centrale solaire sur la commune et rappelle que la concertation pour les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables est en cours.

Monsieur Augu indique que certains départements bloquent tous les projets. Madame Raunet demande s'il y a des retours d'expériences, Monsieur Dorléans indique que les premiers projets ont une dizaine d'année.

Monsieur Le Frêne évoque des problèmes pour l'élevage laitier, Monsieur Bigot craint des disparités entre les éleveurs, Monsieur Le Maire indique qu'il faut conserver des éleveurs sur le territoire.

Monsieur Augu indique qu'il serait préférable de décarboner plutôt que de produire de nouvelles énergies.

Délibération n° 2023/78

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire présente au conseil le projet d'implantation d'une centrale solaire sur la commune et rappelle que la concertation pour les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables est en cours.

Après étude du dossier, la délibération est ajournée.

Monsieur Le Maire évoque l'étude d'un projet de production et de vente locale d'électricité à travers une coopérative locale pour une autoconsommation locale.

Monsieur Le Maire sollicite les conseillers pour la désignation d'un référent ADEME. Monsieur Augu se dit intéressé et va étudier les attendus avant de se prononcer définitivement. Mesdames Raunet et Lorthios sont prêtes à le seconder.

Rappel galette FNACA le 10-01-24

Information sur l'augmentation du tarif de la borne wifi public du SMO
Information sur l'avancée du déploiement de la fibre sur la commune

Madame Aubert sollicite des bénévoles pour la distribution des colis aux anciens le 24/12.

Commission eau –Monsieur Le Frêne

Point sur la mise en place de la filtration de l'eau potable.

La cuve filtrante est posée et chargée en charbon

Des tests de vannes sont en cours et des analyses d'eau vont être faites pour autoriser la mise en service.

Diagnostic forage

4 prélèvements d'eau ont été faits sur la longueur du forage

Vallières-les-Grandes

15 décembre 2023

Analyses d'eau par l'ARS

De plus en plus de molécules sont analysées et trouvées parfois en quantité élevées.
Il faudra prendre en compte ces paramètres pour la sécurisation en approvisionnement
de l'eau pour avoir une eau de qualité - interconnexion ?

Prochain conseil le
Séance levée à 23h20.

Le secrétaire
Fabien METIVIER



Le Maire
Eric LACROIX



Mairie de VALLIERES-LES-GRANDES
41400